
Présences :	Méli-Rose Beaulieu Jérémy Beauregard Guérin Richard Beausoleil, vice-président Robert Bergevin Béatrice Bourgeois Danielle Lambert Nadia Ménard Paméla Morel Marie-Lou Racine, présidente Marianne Traversy Aubin Stéphany Trudeau
Absences :	Benoît Charlebois Martine Lavallée
Directrice générale :	Nancy Lapointe
Secrétaire générale :	Marie-Élène Laperrière
Invités :	Judith Biron, directrice de l'école secondaire de l'Achigan Annabelle Coutu, responsable de la gestion administrative du Service du secrétariat général et des communications Véronique Dubeau, coordonnatrice au Service des ressources humaines Delphine Germon, directrice du Service des ressources humaines Claudie Simard, directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente constate le quorum et ouvre la séance. Il est 18 h 28.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP »). En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le lundi 8 avril 2024 à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a été donné le mardi 9 avril 2024.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2024-04-11-071

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Ménard et résolu unanimement :
D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Résiliation d'engagement d'un membre du personnel enseignant

DEMANDE DE HUIS CLOS

CA 2024-04-11-072

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :
QUE le conseil d'administration siège à huis clos. Il est 18 h 29.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CA 2024-04-11-073

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 21 h 22.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les faits et gestes mettant en cause l'enseignant portant le numéro matricule 842014571, spécialiste en éducation physique au secondaire;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le ou vers le 13 mars 2024;

CONSIDÉRANT que chacun des faits et gestes tenus auprès d'élèves et de membre du personnel constitue une faute grave et remet indéniablement en cause le lien de confiance nécessaires à son lien d'emploi;

CONSIDÉRANT l'attitude incompatible avec son rôle et ses responsabilités d'enseignant et comme membre du personnel du Centre de services scolaire des Samares;

APRÈS MÛRES DÉLIBÉRATIONS*, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT;

CA 2024-04-11-074

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Beausoleil et résolu :

QUE l'engagement de la personne concernée portant le numéro matricule 8420014571 soit résilié, et ce, pour cause d'inconduite;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit mandatée pour faire parvenir tous les avis à cette fin.

Le vote est demandé par madame Marie-Lou Racine :

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote.

** Madame Béatrice Bourgeois a eu l'occasion de présenter ses observations avant de se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote.*

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 h 26.

Marie-Lou Racine
Présidente

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale